

PRESENTATION MODE DE GARDE

Madame, Monsieur,

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant de moins de trois ans ?
Plusieurs modes de garde s'offrent à vous sur notre Commune.

LE RELAIS PETITE ENFANCE



Contact : Tel. 04.81.92.52.42

Mail : claire.brancion@vernaison.fr

Adresse : 7 chemin du Pelet - 69390 VERNaison

Le Relais Petite Enfance (RPE) est ouvert tous les jours excepté le mercredi. Les mardis et jeudis matins sont consacrés aux temps collectifs qui rassemblent les assistants maternels et les enfants qu'ils gardent autour d'une animation organisée par la responsable du RPE.

Le relais Petite Enfance, service communal gratuit, est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, et des assistants maternels.

Il est animé par une éducatrice de jeunes enfance diplômée.

Les parents, futurs parents et professionnels peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations.

Le RPE les aide dans leur choix et renseigne sur les prestations, les droits et les démarches.

Le RPE apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, ce qui leur permet de rompre ainsi leur isolement et de se professionnaliser.

Pour développer leurs savoir-faire, la responsable du RPE propose des temps de formation pour accompagner les assistants maternels et les professionnaliser.

Le relais joue également un rôle de médiation et prévient les conflits éventuels entre parents et assistants maternels.

Les ateliers éducatifs proposés par le RPE constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistants maternels.

LA CRECHE



Contact : 04.72.30.79.26

Mail: carolle.broussard@vernaison.fr

Adresse : 7 chemin du Pelet - 69390 VERNaison

La structure d'accueil municipale accueille les enfants âgés de 2 ½ mois à 4 ans dont les parents habitent Vernaizon (jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs de handicap).

L'agrément est de 36 places. La structure a une place d'urgence et une place d'insertion pour le retour à l'emploi ou de formation.

La structure d'accueil est essentiellement financée par la CAF et la Mairie.

La participation familiale est une participation horaire, calculée en fonction des revenus mensuels nets de la famille et du nombre d'enfants à charge selon une grille élaborée par la CAF.

Pour toute demande de garde, je vous remercie de bien vouloir compléter le dossier de « *Demande de pré-inscription aux modes de garde pour les enfants de moins de 3 ans* » et de le déposer en Mairie.

Vous devrez joindre **impérativement** les copies des documents suivants :

- Livret de famille (copie complète),
- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité des deux parents (passeport, carte d'identité, carte de séjour) en cours de validité,
- Les 3 derniers bulletins de salaire de chacun des parents (ou toute attestation de revenus : comptable pour les libéraux, de formation ou Pôle Emploi...),
- Le dernier avis d'imposition des parents (de chacun des parents en cas de séparation),
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
- Décision du jugement si parents séparés (jugement de divorce, justificatif officiel de l'autorité parentale...),
- N° allocataire CAF ou MSA (**fournir attestation**).

Attention : Des documents supplémentaires seront à fournir en cas d'admission.

Afin d'instruire correctement votre dossier d'inscription, nous avons besoin que votre dossier CAF soit mis à jour. Si votre dossier n'est pas complet, vous serez sollicités pour le compléter. Aucun dossier incomplet ne sera étudié en commission.

A l'issue de la commission d'admission, un courrier de réponse vous sera envoyé à votre domicile. Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Monsieur Le Maire,

Julien VUILLEMARD